



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 18 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 18 mars 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Est présent, Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absente, la vice-présidente Lucie De Bons.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

E 91-18-03-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, en y retirant le sujet suivant:

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 92-18-03-24

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 15 mars 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 6 005 415,31 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 93-18-03-24

EMBAUCHE - TECHNICIEN EN CIRCULATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-09 et l'affichage externe SRH-2024-10;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Christian Samson au poste de technicien en circulation au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 94-18-03-24

EMBAUCHE - PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-06 et l'affichage externe SRH-2024-07;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Stéphane Boisjoli au poste de préposé aux arénas et parcs au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que comme condition de maintien en emploi Stéphane Boisjoli doit obtenir une attestation du cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (carte ASP) dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 95-18-03-24

EMBAUCHE - CONSEILLÈRE EN URBANISME ET PLANIFICATION - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2023-101 et l'affichage externe SRH-2023-102;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Roseline Boucher au poste de conseillère en urbanisme et planification au Service de l'aménagement du territoire, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 96-18-03-24

APPROBATION DU BUDGET 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SHAWINIGAN

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif approuve le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Shawinigan pour 2 240 275 \$ de revenus et 3 981 895 \$ de dépenses, engendrant un déficit prévu de 1 741 620 \$.

Que la Ville contribue pour un montant de 145 898 \$, lequel montant ne correspond pas à 10 % du déficit en raison des frais de sinistre de la Résidence Sacré-Cœur qui sont assumés par la SHQ.

Que le comité exécutif approuve le versement de 66 836 \$ pour le programme de supplément au loyer pour 2024.

Que la Ville s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 97-18-03-24

AUTORISATION - PRÉSENTATION DU RAPPORT DES TRAVAUX DE LA ROUTE VERTE ET DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 15 avril 2023 au 1er décembre 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant au nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie qu'Odile Tessier, directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 13 491 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Shawinigan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 491 000 \$ qui sera réalisé le 16 avril 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
SH-592	73 800 \$
SH-520	218 100 \$
SH-552	45 900 \$
SH-554	31 700 \$
SH-586	193 300 \$
SH-474	10 300 \$
SH-495	9 000 \$
SH-503	19 100 \$
SH-505	345 900 \$
SH-506	175 200 \$
SH-512	155 600 \$
SH-568	16 400 \$
SH-571	345 900 \$
SH-509	19 500 \$
SH-581	312 400 \$
SH-582	28 800 \$
SH-510	1 500 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

SH-511	2 500 \$
SH-572	80 600 \$
SH-576	725 300 \$
SH-576	443 600 \$
SH-465	145 800 \$
SH-528	1 081 100 \$
SH-528	47 500 \$
SH-539	228 800 \$
SH-539	23 000 \$
SH-563	2 023 400 \$
13	40 100 \$
SH-126	99 300 \$
SH-242	10 700 \$
SH-255	5 100 \$
SH-297	21 400 \$
SH-304	29 500 \$
SH-310	6 600 \$
SH-313	29 300 \$
SH-315	121 200 \$
SH-373	172 900 \$
SH-374	12 400 \$
SH-401	110 000 \$
SH-406	11 100 \$
SH-410	68 200 \$
SH-411	15 200 \$
SH-416	261 600 \$
SH-441	301 500 \$
SH-442	32 000 \$
SH-444	172 900 \$
SH-445	191 100 \$
SH-446	585 300 \$
SH-447	227 400 \$
SH-448	145 800 \$
SH-449	33 100 \$
SH-450	58 700 \$
SH-454	112 700 \$
SH-82	90 900 \$
SH-711	1 106 300 \$
SH-708	1 000 300 \$
SH-701	616 400 \$
SH-695	711 800 \$
SH-687	286 200 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros SH-401, SH-416, SH-441, SH-445, SH-446, SH-448, SH-711, SH-708, SH-701, SH-695 et SH-687, la Ville de Shawinigan souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 avril 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 avril et le 16 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou l'assistante-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13521
1510 RUE TRUDEL
SHAWINIGAN, QC
G9N 0A2

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier ou l'assistante-trésorier. La Ville de Shawinigan, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros SH-401, SH-416, SH-441, SH-445, SH-446, SH-448, SH-711, SH-708, SH-701, SH-695 et SH-687 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros SH-711, SH-708, SH-701, SH-695 et SH-687 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 16 avril 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 99-18-03-24

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services de fourniture et de plantation d'arbres pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour les services de fourniture et de plantation d'arbres pour l'année 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Verdure de Demain (2006) S.A.**, pour un montant de 63 762,76 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 100-18-03-24

OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE SCIAGE DE BORDURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de sciage de bordures;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif octroie le contrat pour les travaux de sciage de bordures de béton et de granite pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction S.R.B. S.C.C.**, suivant les prix unitaires et les quantités estimatives indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 101-18-03-24

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - VISION ST-MAURICE

CONSIDÉRANT QUE Vision St-Maurice a manifesté son intérêt à aménager et entretenir les sentiers communément appelés « Rapides des Hêtres » et les terrains à proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à ce que Vision St-Maurice aménage et entretienne les sentiers ainsi que les terrains à proximité;

CONSIDÉRANT QUE Vision St-Maurice à un contrat de passage à niveau avec la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (CN) afin d'utiliser le passage à niveau traversant l'emprise et les voies du CN au point milliaire 47.16 de la subdivision Joliette;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould

Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir avec Vision St-Maurice relative à l'aménagement et l'entretien des sentiers et des terrains communément appelés « Rapides des Hêtres » et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 102-18-03-24

EMPRUNT FONDS DE ROULEMENT - REMPLACEMENT DES MODULES DE JEUX

CONSIDÉRANT les montants prévus au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2024 afin de permettre le remplacement des modules de jeux;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le président Michel Angers

Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif décrète un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'un montant de 250 000 \$, taxes nettes incluses, afin de financer les dépenses reliées au remplacement des modules de jeux (projet PPS-24-003), prévues au programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que cette dépense soit remboursée sur une période de 5 ans à compter de l'exercice financier 2025.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à n'affecter que la somme utilisée pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 103-18-03-24

DEMANDE EXEMPTION - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'article 1 du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec* prévoit que l'avocat doit souscrire au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 3, alinéa 1, paragraphe 7, du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec* prévoit qu'un avocat peut demander à être dispensé de cette obligation s'il travaille au service exclusif d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la déclaration annuelle 2024-2025, faisant en sorte que Me Chantal Doucet a demandé de bénéficier de l'assurance responsabilité du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, une nouvelle demande d'exemption est requise;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le président Michel Angers

Et résolu

Que le comité exécutif, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, déclare se porter garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur et omission de Me Chantal Doucet dans l'exercice de ses fonctions, le tout en application du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 104-18-03-24

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le président Michel Angers
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le versement des subventions suivantes :

- Sport-hommage Mauricie, au montant de 1 000 \$;
- 9219-7623 Québec inc., au montant de 5 809,45 \$;
- Association pour la déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie/Mékinac, au montant de 1 000 \$;
- Pavillon de loisirs des aînés de Shawinigan-Sud inc., au montant de 500 \$;
- Association des bénévoles de la résidence de la St-Maurice, au montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 50.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).



Michel Angers
Président



Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe